

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2008

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 17 novembre 2008
- ❷ Création des pôles PTGC et PELP au 1/9/2009
- ❸ Organisation de la mission FI
- ❹ Situation des emplois au 1/9/2009
- ❺ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
M. TRINQUET, Chef de service comptable centralisateur ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques ;
M. LOUCHE, Inspecteur principal.

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. QUINTIN, Président, constate l'absence des représentants du SNUI. Les représentants du SNADGI, quant à eux, font part de leur refus de siéger et donnent lecture d'une déclaration dont le texte en joint en annexe. Le Président donne réponse à certains points de la déclaration.

Après le départ des représentants du SNADGI, M. QUINTIN, Président, ouvre la séance.

Il constate que le quorum n'est pas atteint pour délibérer valablement.

Il décide donc de reconvoquer le CTPD pour le mardi 23 décembre 2008 à 9 heures.

La séance est levée à 10 h 15.

Le Président,

Le Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Francis PERAUD



Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** fidèles et loyaux envers tous leurs mandants, dont vous faites parti ne pourront peut être pas ce jour participer à ce **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** qui doit traiter de la situation des emplois dans le département dont vous avez, nous vous le rappelons, la charge.

Un de vos objectifs prioritaires est d'assurer la qualité des missions de service public de la DGFIP. Cette ambition, que tous vos collaborateurs partagent, implique un minimum de moyens matériels, mais aussi et dirons nous surtout de moyens humains.

Nous avons le regret, une fois de plus, de constater que vous allez, peut être sans état d'âme, nous imposer 4 nouvelles suppressions d'emplois pour l'année 2009. Cela est insoutenable pour la très grande majorité de vos collaborateurs, en commençant par tous ceux qui font tourner les services sur le terrain.

Lorsque vous passez dans ces services, vous constatez, dites vous, qu'il n'y a pas de vent de panique. **NOUS, représentants des personnels du SNADGI CGT 43, NOUS** vous affirmons qu'un très grand nombre ont du vague à l'âme. D'ailleurs une enquête menée en juin/juillet 2007 fait clairement ressortir que peu sont motivés par leur travail. Nous rappellerons qu'un pourcentage significatif déclare qu'il est victime de harcèlement moral et/ou de discrimination professionnelle.

C'est cela la réalité de vos services, Monsieur le Président. Alors même si vous voulez, une fois de plus nier ces évidences, **NOUS** vous mandats très sérieusement pour faire remonter ces situations au plus haut niveau.

Sans remonter à la préhistoire qui vous passionne, nous vous faisons remarquer que la Haute-Loire a perdu 37 emplois depuis 2001 passant de 238 à 201. Dans le même temps les conditions de travail sont de plus en plus difficiles dans de nombreux services, et vous le savez, nous sommes les premiers à vous en alerter.

Nous profitons de cette occasion pour attirer fermement votre attention sur les conditions de la mise en place du **Service des Impôts des Particuliers (SIP)** sur le site de Brioude.

En effet, outre sa précipitation que nous dénonçons, dès le 1^{er} Avril, le projet que vous voulez imposer aux agents, de concert avec le TPG, de ne transférer qu'un seul emploi n'est pas raisonnable et ce bien au delà de votre engagement d'assurer cette nouvelle mission au mieux.

Ne doutant pas que cet argumentaire indiscutable vous permettra de jauger au mieux la situation précaire dans laquelle se trouve trop de vos services, nous vous proposons de donner un avis négatif sur ces 4 nouvelles suppressions d'emplois.

Si vous maintenez votre orientation initiale qui affaiblit vos services, vous nous obligeriez à boycotter cette première convocation.